

DISTILLERIE TESSENDIER & FILS
94 RUE ROBERT DAUGAS
16100 COGNAC

Monsieur Le Sous-Préfet de La CHARENTE
Sous-Préfecture de COGNAC
rue Jean TARANSAUD CS 90 259
16100 COGNAC

COGNAC, le 10 mai 2021,

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter des installations de stockage d'alcools de bouche

Monsieur Le sous-préfet,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à nos futures activités de stockage d'alcools de bouche la commune de SEGONZAC.

Ce dossier comprend :

- un résumé non technique,
- un dossier administratif,
- une description des installations existantes et projetées,
- une étude d'incidences,
- une étude de dangers,
- et des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25 000^{ème},
 - de masse au 1/2500^{ème} jusqu'à une distance de 200 m des abords,
 - d'ensemble au 1/1500^{ème} jusqu'aux 35 m des limites d'exploitation et pour lequel nous sollicitons votre bienveillance afin de déroger à l'échelle du 1/200 mentionnée dans l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement.

La société projette la création d'un nouveau site où pourront être implantés jusqu'à quatre nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche de 2 952,26 m² et de capacité maximale unitaire égale à 4 800 m³. Ce projet entraîne un franchissement du seuil SEVESO bas au titre de la rubrique ICPE 4755.

Le tableau en dernière page présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

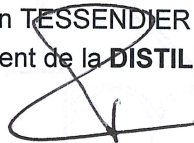
Au regard de ce tableau, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- SEGONZAC,
- JUILLAC-LE-COQ,
- ANGEAC-CHAMPAGNE.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.

Veuillez agréer, Monsieur Le Sous-Préfet, nos cordiales salutations.

Lilian TESSENDIER
Président de la **DISTILLERIE TESSENDIER ET FILS**





N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
4755 — 1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5000 t.	Chai n° 1 : 4 800 m ³ Chai n° 2 : 4 800 m ³ Chai n° 3 : 4 800 m ³ Chai n° 4 : 4 800 m ³ QSP : 19 200 m ³ 19 200 m ³ x 0,947 = 18 182,4 t	A – Seuil Bas R = 2 km

(A) Autorisation

(E) Enregistrement

(DC) Déclaration sous contrôle périodique

(D) Déclaration

Tableau 1 : Classement ICPE

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0 - 2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha (D)	Rejet dans le fossé communal à l'est du site. La superficie du site est de 60 432 m ² soit 6,04 ha.	D

(A) Autorisation

(E) Enregistrement

(DC) Déclaration sous contrôle périodique

(D) Déclaration

Tableau 2 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau